

Comité Syndical du 06 04 06

Objet : Création d'un site Internet - Intranet

Afin de se donner les moyens de se connaître, de développer notre identité commune et de se faire connaître, le syndicat mixte de Pays souhaite se doter d'un dispositif électronique de communication interne et externe :

- Communication interne : réseau Intranet-extranet associant le siège du Pays, les 5 antennes, les communautés de communes et communes membres.
- Communication externe : portail électronique du territoire et site Internet du Pays

Il s'agit pour le Pays d'opérer une mise en réseau sur l'ensemble du territoire par la mise en place d'un lieu d'échange collectif, une sorte de place publique virtuelle. La population attend d'être mieux informée afin d'intervenir et se mobiliser davantage pour la mise en œuvre du projet. Cette communication s'adresse aussi aux territoires voisins afin de clarifier les interventions de chacun.

Cette mission sera confiée à un prestataire extérieur pour la création du site, le suivi et la maintenance étant assurés en interne par les agents du Pays.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 31 250 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Régional	10 000 €
- Conseil Général	5 000 €
- Europe	10 000 €
- Autofinancement	6 250 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces actions par le Syndicat Mixte.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces actions par le Syndicat Mixte, l'autorise à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 06 avril 2006.

Le Président
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 24 avril 2006
